

3GC
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 17 rue Gaston Cousseau
37540 SAINT CYR SUR LOIRE
909 081 713 RCS TOURS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 22 NOVEMBRE 2023**

Le 22 novembre 2023, à 17 heures,

Les associés de la société 3GC, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, divisé en 200 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au 17 rue Gaston Cousseau 37540 SAINT CYR SUR LOIRE, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Monsieur Jean-Baptiste GARCIA, propriétaire de 50 parts sociales ;
Madame Coline CHARRIER, propriétaire de 50 parts sociales ;
Monsieur Raphaël GARCIA, propriétaire de 50 parts sociales ;
Madame Sandy GOHIN, propriétaire de 50 parts sociales ;

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Raphaël GARCIA, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport de la gérance,**
- **Transfert du siège social,**
- **Modification corrélative des statuts,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée le rapport de la gérance.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites

dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 17 rue Gaston Cousseau, 37540 SAINT CYR SUR LOIRE au 27 rue Galpin Thiou, 37000 TOURS et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 3 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 3 : Siège social

"Le siège social est fixé : 27 rue Galpin Thiou, 37000 TOURS. "

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Jean-Baptiste GARCIA,



Monsieur Raphaël GARCIA,



Madame Coline CHARRIER,



Madame Sandy GOHIN,

